

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

5 septembre 2016

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 10

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Présents : 9
Votants : 9
Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 1318/2016

Objet :

*Effacement du réseau
BT*

*Rue Saint Jean
-2^{ème} tranche-*

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement, établi par le SIEM, de la 2^{ème} tranche du réseau électrique dans la rue Saint Jean. Ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

En date du 12 décembre 2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5% du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté rue Saint Jean, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de (96 000€ X 0.05) = **4800€**

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la Commune de Chepy s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage, sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La Commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau, posé sur les supports BT, sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la Commune de Chepy devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir **délibéré**,

le Conseil Municipal approuve

la solution technique proposée et **est favorable** à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Saint Jean, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 13 septembre 2016.

Le Maire

J. ROUSSINET